

2017

SESSION  
DU CONGRÈS

60 ans

de promotion de la  
démocratie locale  
et régionale

Congrès des pouvoirs locaux et  
régionaux du Conseil de l'Europe

The Congress



Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

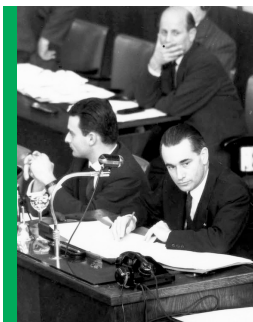
## Table des matières

3



Renforcer  
l'engagement des  
Etats membres  
pour la  
décentralisation

8



12 janvier 1957 :  
« Je déclare ouverte  
la première session  
de la Conférence  
européenne des  
pouvoirs locaux »

4



Les grandes  
étapes de l'histoire  
du Congrès

10



1957 à 2017 :  
Les dates clés  
du Congrès

5



Interview posthume :  
« L'ardente  
obligation de  
la démocratie  
locale »

12



1957 à 2018 :  
Les Présidents  
du Congrès

7



Le Congrès,  
une assemblée  
unique en Europe

14



« Le Congrès a  
contribué, depuis  
1957, aux progrès  
spectaculaires de la  
démocratie locale  
et régionale sur  
notre continent »



## Renforcer l'engagement des Etats membres pour la décentralisation

Il y a 60 ans exactement, le 12 janvier 1957, se tenait à Strasbourg la première réunion de la « Conférence européenne des pouvoirs locaux » sous la présidence de l'ancien Premier Ministre français Jacques Chaban-Delmas.

Ancêtre du Congrès, cette conférence, qui fut d'abord une simple commission de l'Assemblée parlementaire, a modifié son intitulé une première fois en 1975, pour devenir la « Conférence européenne des pouvoirs locaux et régionaux », puis de nouveau en 1983 pour devenir la « Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe » (CPLRE).

Le 9 octobre 1993, les chefs d'Etat et de gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe, réunis pour leur premier Sommet à Vienne (Autriche), ont approuvé « la création d'un organe consultatif représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe ». C'est ainsi que la CPLRE devient en 1994 le « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ».

Si le Sommet de Vienne est le véritable acte de naissance du Congrès, c'est bien la première conférence qui, dès 1957, pose les jalons de la présence des collectivités locales et territoriales au Conseil de l'Europe. Depuis, le Congrès n'a cessé de travailler pour représenter ces collectivités et renforcer la démocratie locale et régionale dans les Etats membres.

En engageant une réforme de ses structures et de ses méthodes de travail à partir de 2008, le Congrès a souhaité améliorer son efficacité et mettre ses structures en adéquation plus étroite avec l'action du Conseil de l'Europe.

En 2010 et 2011, le Congrès a continué à approfondir ses réformes. Il a introduit notamment une transformation et un allègement de ses structures ainsi qu'une simplification de son fonctionnement. Les activités de suivi de la démocratie locale et régionale ont été renforcées. Le processus d'observation des élections a lui aussi été amplifié et élargi.

Une consultation institutionnelle du Congrès par le Comité des Ministres et les autres organes ou mécanismes, tels que l'Assemblée parlementaire a été consolidée au fur des années, afin d'intégrer la dimension locale et régionale à toute action de l'Organisation. Elle a permis également de renforcer le lien institutionnel et le dialogue politique avec le Comité des Ministres.

En se réformant de façon aussi volontariste et ciblée, le Congrès a renforcé sa position au sein de l'action du Conseil de l'Europe. La défense des valeurs fondamentales de l'Organisation - la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit - est au cœur de ses activités.

Lors de mon élection en octobre 2016, j'ai souligné que ces valeurs sont celles pour lesquelles nous devons nous battre. Car sans ces valeurs, en effet, la structure démocratique de notre continent risque d'être déstabilisée.

Le travail du Congrès est donc plus important que jamais. En 2018, nous célébrerons le 30ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale. Nous devons profiter de cette occasion pour faire le point et réfléchir à la façon dont nous pouvons renforcer l'engagement des Etats membres pour la décentralisation et du principe de subsidiarité et en particulier à l'égard de la Charte, notamment en sensibilisant à son applicabilité en droit interne.

En prenant le témoin des mains de mon prédécesseur à cette fonction, Jean-Claude Frécon, je me suis engagée à approfondir le travail entrepris par les présidents successifs du Congrès, en inscrivant notre action dans la continuité mais aussi dans les besoins des collectivités, les orientations du Conseil de l'Europe et les évolutions au sein des Etats membres.

Au-delà du plaisir de les célébrer, les anniversaires nous permettent de nous pencher sur le passé et d'en tirer les enseignements pour améliorer notre action présente et future. C'est à cela que je vous invite en parcourant cette publication.

**Gudrun Mosler-Törnström**  
Présidente du Congrès

# Les grandes étapes de l'histoire du Congrès

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est né de la conviction qu'il fallait donner aux communes, puis aux régions, une voix pour s'exprimer aux premières heures de la construction européenne. D'abord simple commission de l'Assemblée parlementaire en 1953, puis « Conférence européenne des pouvoirs locaux », il est devenu en 1994 « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ». Il a pour mission d'évaluer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

En 1953, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe - l'actuelle Assemblée parlementaire - se dote d'une « Commission spéciale des affaires communales et régionales ». Deux ans plus tard, l'Assemblée demande la création d'une conférence européenne des élus locaux.

## 1957 : première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux

La nouvelle structure, réunissant 124 élus locaux originaires de 13 des 15 Etats membres du Conseil d'Europe d'alors, siège pour la première fois à Strasbourg le 12 janvier 1957. Présidée par

le Français Jacques Chaban-Delmas, elle prend le titre de « Conférence européenne des pouvoirs locaux » et se réunit d'abord tous les deux ans, puis tous les ans. En 1975, elle modifie son intitulé pour devenir la Conférence européenne des pouvoirs locaux et régionaux, puis devient « Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe » (CPLRE) en 1983.

Dans les années 1960, la Conférence se préoccupe avant tout des effets de la construction européenne sur les collectivités locales, mais s'intéresse aussi aux problèmes

du logement et des rénovations urbaines. Elle cherche à encourager le sentiment européen dans les villes, notamment à travers les jumelages. Visionnaire dans ses thèmes, mais aussi dans ses conceptions politiques, par exemple en matière de subsidiarité et de décentralisation, elle sera la première à proposer, en 1978, une définition européenne des régions. Elle montre que celles-ci peuvent contribuer à un développement harmonieux de l'Europe, tant au niveau politique qu'économique. Ses travaux sont à l'origine de la convention européenne sur la coopération transfrontalière qui permet aux régions frontalières, à partir de 1980, de commencer à travailler ensemble autour d'objectifs précis.

Dans le même temps, la CPLRE souhaite qu'une charte européenne garantisse les droits et les missions des collectivités locales face aux Etats. Préparée dès 1981, la Charte européenne de l'autonomie locale est adoptée par le Comité des Ministres en 1985, sous la forme juridique d'une convention, et entre en vigueur en 1988. Adoptées en 1992, la Charte urbaine européenne, mais aussi et surtout la Charte européenne des langues



La Conférence européenne des pouvoirs locaux, réunissant 124 élus locaux originaires de 13 des 15 Etats membres du Conseil d'Europe, siège pour la première fois à Strasbourg le 12 janvier 1957.

ans  
60

1957  
2017



## Jacques Chaban-Delmas

Le Congrès doit beaucoup à un homme d'État français qui fut à l'origine de la reconnaissance de l'importance des collectivités territoriales par le Conseil de l'Europe. Entre 1952 et 1957, Jacques Chaban Delmas, Maire de Bordeaux, a dépensé une énergie sans limite pour créer la Conférence européenne des pouvoirs locaux, dont il fut le premier président. Pour lui rendre l'hommage qu'il mérite, le Congrès a imaginé une interview posthume, inspiré de ses discours, dans laquelle Jacques Chaban-Delmas rappelle les premières années de ce grand projet qui allait devenir le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

### Interview posthume : « L'ardente obligation de la démocratie locale »

**Monsieur le Président, nous allons fêter cette année le 20ème anniversaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Les élus du Congrès souhaitent y associer votre nom.**

**J. Chaban-Delmas:** Je vous remercie et je remercie bien sûr tous mes collègues, ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier. En vérité, j'ai suivi de loin le Sommet de Vienne, mais je l'ai suivi. Le Président Mitterrand, avec qui j'ai partagé les mêmes convictions sur « l'ardente obligation de la démocratie locale », a très bien mené cette affaire avec le gouvernement autrichien. Grâce à lui, le nouveau Congrès a pu asseoir sa nouvelle légitimité sur une décision des Chefs d'Etats de toute l'Europe. Alors, bravo au Sommet de Vienne !

**C'est vous qui avez initié cette reconnaissance de la démocratie locale ?**

**J. Chaban-Delmas:** Oui, mais si vous saviez le chemin parcouru... Si vous saviez l'énergie inébranlable qu'il a fallu déployer de 1952 à 1957 pour lancer la Conférence des pouvoirs locaux, l'ancêtre du Congrès... Je peux vous dire qu'au début ce ne sont pas les fées qui se sont penchées sur le berceau du Congrès. Ce fut plutôt un rassemblement de mauvais génies qui tentèrent tout, vous

m'entendez, tout pour empêcher cette conférence de se réunir. Et, sans la ténacité de quelques-uns, votre serviteur bien sûr et quelques grands européens, rien n'aurait été possible... Ils n'étaient pas tous français, loin de là, mais tous comme moi étaient des « girondins » de coeur, des militants de la démocratie locale. Sans eux, cette Conférence européenne des pouvoirs locaux n'aurait jamais vu le jour. Quand le temps passe, tout devient idyllique, mais nous pouvons témoigner des difficultés et elles furent à la hauteur des enjeux et des résultats, croyez-moi !

**Aviez-vous dès l'origine une vision sur le futur de cette Conférence ?**

**J. Chaban-Delmas:** De là où je suis aujourd'hui, j'ai bien sûr une position de surplomb qui facilite grandement la vision du long terme. Mais je me souviens fort bien qu'en 1952, au Palais Rohan, dans ma bonne ville de Bordeaux, nous avons réuni, pour la première fois, ce qui était tout juste une commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire. Beaucoup rêvaient de la voir disparaître après qu'elle ait rédigé un rapport pour les archives. Quant à moi, j'avais déjà la volonté d'associer les pouvoirs locaux à la construction européenne et au Conseil de l'Europe qui jouait alors un rôle central. D'ailleurs, j'avais le soutien du Secrétaire Général de l'époque, Jacques Camille Paris, un chic type et un compagnon de la libération que j'appréciais tout particulièrement, et qui fut très utile pour soutenir ce projet.

**Vous voulez dire que les pouvoirs locaux étaient absents de la construction européenne ?**

**J. Chaban-Delmas:** Totalement ! Et c'était une grande erreur que de vouloir construire l'Europe avec les seuls Etats. A ce moment-là, mon ambition était d'associer les territoires comme vous dites aujourd'hui. Nous, nous disions les communes, les régions n'existaient pas vraiment. En réalité, j'étais guidé tout entier par la philosophie politique de Montesquieu : la séparation des pouvoirs. Je vais vous faire une confidence : Montesquieu était un théoricien de la subsidiarité avant même que le mot n'existe. D'ailleurs, ce jour de 1952, je m'en souviens, nous avons même visité La Brede, le château de Montesquieu, et c'est depuis que souffle sur la Conférence, et à présent sur le Congrès, l'esprit de ce grand homme. Avec un tel souffle, je vous prédis de l'avenir.

## 60 ans de promotion de la démocratie locale et régionale

régionales ou minoritaires constituent les deux autres grandes réalisations de la CPLRE, à la veille d'une évolution en profondeur de son rôle et de ses structures.

### 1994 : la CPLRE devient le Congrès

Le 9 octobre 1993, les chefs d'Etat et de gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe, réunis pour leur premier Sommet à Vienne (Autriche), approuvent « la création d'un organe consultatif représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe ». Il s'agit du véritable acte de naissance du Congrès, héritier direct de la CPLRE. Début 1994, cette nouvelle structure devient un organe à part entière du Conseil de l'Europe, officiellement chargé de représenter les collectivités locales et régionales. Dénommée « le Congrès », elle s'organise autour de deux Chambres, l'une pour les pouvoirs locaux et l'autre pour les régions, et se voit dotée de nouvelles missions et compétences. Les plus importantes sont le suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats ayant ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale, et l'observation des élections locales et régionales dans les Etats membres.

Le nouveau Congrès doit faire face, à l'aube des années 90, à des défis beaucoup plus larges qu'auparavant. Les anciens « pays de l'est », qui adhèrent presque tous au Conseil de l'Europe à partir de 1991, sont encore fortement centralisés et voient dans l'expertise

du Congrès une aide importante pour faire évoluer leurs structures. Le Congrès s'investit aussi dans le rétablissement de la paix dans l'ex-Yougoslavie, en y agissant en particulier au niveau local, comme il le fera quelques années plus tard dans le Caucase du Sud. Il met en place, dans ces pays, des « agences de la démocratie locale » et encourage les élus locaux à dialoguer et à travailler ensemble.

### Des instruments pour renforcer la démocratie locale et régionale

A partir de 1997, le Congrès travaille à l'élaboration d'un « Cadre de Référence pour la démocratie régionale ». Véritable code des droits et devoirs des entités régionales, il est approuvé, en 2009, par les Ministres des collectivités locales et régionales du Conseil de l'Europe. En 2003, le Congrès adopte la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Par ailleurs, la « Semaine européenne de la démocratie locale » est lancée, pour la première fois en 2007, à l'initiative du Congrès. Ce rendez-vous annuel paneuropéen a pour but de sensibiliser les citoyens à la vie politique locale et les invite au dialogue avec leurs élus de proximité. Un an plus tard, le Congrès adopte la « Charte Urbaine II » - Manifeste pour une nouvelle urbanité - en tenant compte des évolutions des politiques de la ville. Une nouvelle avancée est réalisée en 2009, avec l'ouverture à la signature d'un protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale portant sur le droit de

participer aux affaires des collectivités locales.

A partir de 2010, le Congrès renforce ses actions autour de ses missions spécifiques, en premier lieu les visites de monitoring et les observations d'élections. Une nouvelle procédure, dite de post monitoring et de post observation, permet, depuis 2015, d'accompagner les autorités nationales pour une meilleure application des recommandations du Congrès à travers la signature de feuilles de route. Les programmes de coopération, lancés par le Congrès en 2011, offrent également un soutien concret aux élus locaux et régionaux de plusieurs pays.

L'année 2013 marque l'aboutissement d'un long processus visant à établir un espace législatif harmonisé pour la démocratie territoriale européenne. Avec la ratification par Saint-Marin de la Charte européenne de l'autonomie locale, c'est désormais l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont couverts par ce traité international.

Avec deux dates charnières - 1957, date de la première session de la CPLRE, et 1994, naissance du Congrès actuel - le parcours du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux illustre la reconnaissance unanime par les gouvernements de la démocratie locale en tant que pierre angulaire de l'édifice démocratique. Aujourd'hui, le Congrès est un acteur essentiel de la construction d'une véritable démocratie de proximité dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.



Aujourd'hui, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

# Le Congrès, une assemblée unique en Europe

**Porte-parole des municipalités et des régions, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe continue de développer et de mettre en œuvre des outils pour une démocratie de proximité de qualité.**

Le monitoring de la démocratie locale et régionale constitue, avec l'observation des élections, l'activité la plus emblématique du Congrès. Chaque année, plusieurs Etats membres font l'objet d'une visite de monitoring menée par une délégation du Congrès. Celle-ci rencontre les autorités locales et régionales, mais aussi nationales, pour s'assurer de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Congrès adopte ensuite des recommandations invitant les Etats membres à s'y conformer. En outre, ces visites permettent au Congrès de s'assurer d'une bonne application de ses autres textes et protocoles, et contribuent aux rapports transversaux sur les « questions récurrentes », c'est-à-dire celles que l'on retrouve régulièrement lors des visites, quel que soit le pays concerné.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ses recommandations, le Congrès propose aux autorités nationales de les accompagner à travers un dialogue politique dans le cadre d'une procédure de « post monitoring ». Il élabore, avec elles, des « feuilles de route » visant à mettre la législation nationale relative aux autorités locales et régionales en conformité avec les articles de la Charte. Depuis 2015, l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova, le Portugal et l'Ukraine se sont engagés dans cette procédure de post monitoring.

Le Congrès observe, seul ou avec d'autres organismes internationaux, le déroulement des élections locales et régionales dans ses Etats membres. L'observation, qui porte à la

fois sur le déroulement du vote et sur la campagne électorale, permet d'engager un dialogue au plus haut niveau avec les représentants des partis et des groupes politiques, avec les commissions électorales ainsi qu'avec les médias et les ONG. Le Congrès présente ses conclusions quant à la régularité des scrutins et adresse des recommandations à ce sujet. Il peut, là aussi, proposer une procédure de « post observation » pour travailler avec les autorités des pays concernés à l'amélioration de la situation.

Le Congrès propose aux Etats membres des programmes concrets de coopération, basés sur des échanges entre pairs, lors de séminaires qui permettent d'aider les élus locaux et régionaux des pays participants à mieux assurer leurs missions. Ces programmes contribuent à une meilleure application des recommandations du Congrès et des principes de la Charte elle-même. Ils peuvent être menés sous la forme de partenariats bilatéraux, comme c'est le cas avec l'Albanie, l'Arménie et l'Ukraine, ou en tant qu'éléments de programmes régionaux, à l'instar de ceux menés avec l'Union européenne dans les pays du « Partenariat oriental » (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Belarus). En outre, le Congrès continue de développer des actions de coopération avec plusieurs pays du sud de la Méditerranée, notamment le Maroc et la Tunisie.

Face aux crises que traverse l'Europe – en particulier la crise de confiance à l'égard des gouvernants et plus largement de la démocratie –, le Congrès encourage la bonne gouvernance

aux niveaux local et régional. En se basant sur l'expérience des Etats membres, il les incite à mettre en place des mesures concrètes pour renforcer la transparence et mieux lutter contre la corruption. De même, il se mobilise pour stimuler la participation des citoyens à la vie publique locale. Après avoir initié la « Semaine européenne de la démocratie locale » il œuvre actuellement en direction de la jeunesse, en associant de nombreux jeunes européens à ses travaux, notamment, dans le cadre de ses deux sessions annuelles.

Le Congrès promeut à l'échelon local les grands principes du Conseil de l'Europe, comme les droits de l'homme, la lutte contre les discriminations ou encore, la lutte contre l'extrémisme violent. Très actif dans la promotion du « vivre ensemble » au niveau local, le Congrès a publié, en 2016, une « boîte à outils » à l'usage des élus locaux et régionaux. Elle constitue une véritable base de données contenant des ressources sur les thèmes de la lutte contre la radicalisation, le dialogue interculturel et interreligieux, la citoyenneté démocratique et la construction de sociétés inclusives. Le Congrès s'est aussi mobilisé sur la question de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et migrants dans les villes d'arrivée. Enfin, il contribue aux campagnes thématiques du Conseil de l'Europe destinées à lutter contre toutes les formes de violence et de discriminations : violences domestiques, violences sexuelles à l'égard des enfants, mais aussi préjugés et discriminations frappant les Roms.

En octobre 2016, le Congrès a adopté ses priorités pour la période 2017-2020 centrées autour de deux volets : le renforcement de la qualité de la démocratie locale et régionale et la construction de sociétés sûres, respectueuses, inclusives et plus proches des citoyens.

12 janvier 1957 :

# « Je déclare ouverte la première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux »

Le samedi 12 janvier 1957, à 10h10, Jacques Chaban-Delmas, Président de la Commission spéciale des affaires communales et régionales, ouvre, à Strasbourg, la première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

## 1. Ouverture de la Session

### M. LE PRESIDENT

La séance est ouverte.

En application de la Résolution n°76 du 14 octobre 1955 de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et conformément à l'article 9 de la Conférence, « au début de chaque session le président de la Commission spéciale des affaires communales et régionales remplit les fonctions de président jusqu'à proclamation du président élu ».

En conséquence, je déclare ouverte la première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

## 2. Allocution du Président

### M. LE PRESIDENT

Mes chers collègues chacun mesure l'importance de cet instant. Désigné par la confiance de la Commission des affaires communales et régionales, j'exprime avec une joie profonde aux représentants des pouvoirs locaux des Etats membres du Conseil de l'Europe les souhaits de bienvenue non seulement de la Commission des affaires communales et régionales, mais aussi de l'Assemblée toute entière et je suis heureux d'annoncer que M. Dehousse, l'éminent Président

de l'Assemblée Consultative, a accepté de s'adresser lui-même à la conférence.

Votre réunion, mes chers collègues, doit exprimer, consacrer les efforts de nombreuses années tant au sein du Conseil de l'Europe que dans telles associations consacrées au service de la cause européenne et qui viennent de si bien répondre à l'appel qui leur a été lancé, permettant ainsi d'assurer le caractère pleinement représentatif de la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

### Création d'une Commission des Affaires communales et régionales

Ici même, à Strasbourg, le premier résultat obtenu par ces efforts a consisté en la création d'une nouvelle commission spécialisée, celle des Affaires communales et régionales, en 1952. L'idée directrice, à cette époque, était déjà de pallier l'indifférence de l'opinion publique dans nos différents Etats vis-à-vis de l'Europe, cette indifférence provenant d'une information notoirement insuffisante et privant la construction européenne d'éléments moteurs irremplaçables, en l'espèce la volonté populaire et la pression démocratique des peuples sur leurs dirigeants pour inciter ces derniers à bâtir l'Europe, à la fois dans le cadre plus large et selon des procédés admissibles par le plus grand nombre.

Sous ce rapport, il n'est pas possible de trouver zéloteurs plus nombreux et plus efficaces que les administrateurs locaux. Que ce soit dans la cité, dans la ville, dans la commune, à la campagne ou dans telle collectivité plus étendue, les maires, les conseillers, et d'une manière générale tous les dépositaires d'un mandat local constituent, de par nos Etats européens, un gigantesque ensemble de plusieurs millions d'êtres dont les deux caractéristiques principales sont d'abord le dévouement à leurs concitoyens et ensuite la confiance personnelle de ces derniers à leur égard.

Au moment où la construction de l'Europe menaçait de stagner au niveau des controverses de toutes sortes, savantes mais stériles, intéresser ces administrateurs locaux à l'idée européenne, les y gagner et ensuite les charger d'informer les populations confiées à leurs soins est apparu un objectif à la fois triple et essentiel.

Après un examen attentif de cette situation, l'Assemblée consultative a bien voulu admettre le bien-fondé de cette thèse, malgré les réserves de principes, fort compréhensibles d'ailleurs, qui conduisaient certains à redouter que les élus locaux, consacrés à l'administration en vertu de la nature même de leurs compétences, en soient détournés dangereusement vers des luttes politiques auxquelles ils ne paraissaient pas destinés.

C'est pourquoi, dès l'origine de la Commission des affaires communales et régionales, il a été précisé de la manière la plus formelle que les efforts les plus sérieux seraient entrepris pour propager l'idée européenne chez et par les pouvoirs locaux, mais qu'en aucun cas les élus locaux ne seraient conviés à prendre parti en tant





Jacques Chaban-Delmas préside la première session de la Conférence des pouvoirs locaux, ancêtre du Congrès, le 12 janvier 1957.

que tels dans les luttes politiques inséparables du choix que parlements et gouvernements ont à faire entre les diverses formes d'institutions ou d'organisations européennes.

### Des politiciens visionnaires

Cet engagement fondamental a toujours été scrupuleusement respecté au sein de notre Commission et au sein de cette Assemblée, quelles que soient les nationalités et appartenances politiques de chacun. C'est ainsi que notre Commission, fort modeste à l'origine aussi bien en nombre de représentants qu'en compétences réglementaires, a pu acquérir progressivement au sein de l'Assemblée Consultative une place de premier rang. A cet égard, je me dois de souligner que, depuis 1952, les présidents successifs de l'Assemblée consultative, MM. de Menthon et Guy Mollet, comme M. Dehousse, n'ont pas cessé de manifester une grande compréhension pour nos efforts, toujours imités en cela par le haut personnel de l'Assemblée.

Avant d'en venir à l'organisation de notre conférence, je tiens à rendre un témoignage de gratitude hautement mérité à un homme qui a su comprendre l'intérêt capital de nos tentatives, homme d'Etat consacré, ancien bourgmestre d'Anvers, M. van Cauwelaert, sans le concours agissant de qui, en tant que Président de la Commission du Règlement et des Prérogatives,

la Commission des affaires communales et régionales n'aurait pas vu le jour et, par conséquent, sans lequel nous n'aurions pas aujourd'hui pu réunir la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

Ayant frayé son chemin dans un domaine inexploré où toute action constituait une innovation, où devaient par conséquent se manifester à chaque instant à la fois hardiesse et prudence, la nouvelle commission, après de larges études liminaires, a recherché comment fournir aux pouvoirs locaux l'information et les moyens de résoudre les problèmes posés par la mise en œuvre des premières institutions ou organisations européennes.

Ainsi en a-t-il été hier pour la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, et sans doute en sera-t-il demain pour de nouvelles réalisations.

Votre Conférence ne manquera pas, j'en suis certain, d'apporter une contribution éclairée à l'accomplissement de cette tâche. [...]

### Une première dans l'histoire de la démocratie locale

Enfin, et c'est sans doute la partie de vos travaux qui souligne le plus nettement le caractère inhabituel – je serais tenté de dire sensationnel – de votre réunion, vous êtes conviés à

rechercher par quels moyens ou tout au moins dans quelle direction pourra être entreprise l'étude des procédures destinées à permettre aux pouvoirs locaux de participer directement à la construction européenne, et peut-être même d'être organiquement représentés dans les futures institutions de l'Europe, quelles que soient ces institutions, qu'il ne nous appartient pas de fixer ici, ni dès à présent.

C'est, à ma connaissance, mes chers collègues, la première fois dans l'histoire des démocraties que les pouvoirs locaux sont invités par des représentants parlementaires, et avec l'agrément des gouvernements, à donner leur avis sur ce que pourraient être les modalités de leur participation à des institutions en voie d'élaboration. Voilà le fait capital de votre réunion.

Cette mémorable innovation ne marque pas seulement la volonté d'honorer, comme cela devrait être fait plus fréquemment, c'est-à-dire avec éclat, l'univers des élus et magistrats locaux, souvent obscurs mais indispensables à l'existence des sociétés humaines, elle exprime également le souci d'éviter que, dans l'avenir, l'Europe unie ne tombe à son tour dans les erreurs d'une centralisation excessive et ne souffre les mille tourments qui dérivent de ces erreurs et revêtent parfois à l'intérieur de nos nations l'aspect de véritables fléaux.

1957 à 2017 :

# Les dates clés du Congrès

1994

La Conférence permanente devient **le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe**

1975

Les compétences de la Conférence sont élargies avec **la dimension régionale**

1990

Premier **rapport d'observation** des élections locales

1957

**Première session** de la Conférence européenne des pouvoirs locaux

1988

Entrée en vigueur de la **Charte européenne de l'autonomie locale**

1993

Création de la première **agence de la démocratie locale**



**Gudrun Mosler-Törnström**

Présidente du Congrès

11 janvier 2017 –  
Réunion des Délégués des  
Ministres du Conseil de l'Europe



*En 2017, le Congrès célèbre 60 ans de travaux menés au sein du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie locale et régionale. Depuis 1957 qui est aussi l'année de la signature des traités de Rome et de la création de la Communauté européenne, le Congrès a gagné en maturité politique et en capacité opérationnelle. Il est devenu un partenaire fiable et un soutien précieux pour les gouvernements nationaux et les politiques publiques. Les principaux défis actuels en Europe sont d'une part l'intégration des migrants et des réfugiés et d'autre part la lutte contre la radicalisation menant au terrorisme, deux défis qui ont abouti à une crise systémique durable dans l'ensemble de nos Etats membres. Notre message aux autorités nationales est que les autorités locales doivent être associées à part entière pour relever ces défis. Cela signifie qu'elles peuvent faire partie de la solution si elles sont consultées et impliquées dès l'élaboration des politiques nationales ».*

2009

Protocole  
additionnel sur le  
**droit de participer**  
aux affaires des  
collectivités  
locales

2013

La Charte  
européenne de  
l'autonomie locale  
**couvre désormais**  
**l'ensemble des 47**  
**Etats membres**  
du Conseil de  
l'Europe

2003

Adoption de la **Charte  
européenne révisée**  
sur la participation des  
jeunes à la vie locale  
et régionale

2017

1995

Premier **rapport de monitoring**  
de l'application de la Charte  
européenne de l'autonomie  
locale

2009

Adoption du  
**Cadre de référence**  
du Conseil de l'Europe  
pour la démocratie  
régionale

**60 ans**  
de promotion de la  
démocratie locale et  
régionale au sein du  
Conseil de l'Europe

2007

Lancement de la  
**Semaine européenne**  
**de la démocratie locale**

2015

Signature des premières  
**feuilles de route** pour la mise  
en œuvre des recommandations du  
Congrès dans le cadre du dialogue  
postmonitoring

2008

Adoption de la **Charte urbaine II** :  
Manifeste pour une nouvelle urbanité

1957 à 2018 :

# Les Présidents du Congrès

Depuis 1957, vingt-neuf représentants politiques de treize pays ont présidé à la construction de la démocratie locale et régionale européenne. En 2016, pour la première fois de son histoire, le Congrès a élu une femme - Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) - en tant que présidente pour un mandat de deux ans.



1957 - 1960

**Jacques  
Chaban-Delmas**

*France*



1960 - 1962

**Georges  
Dardel**

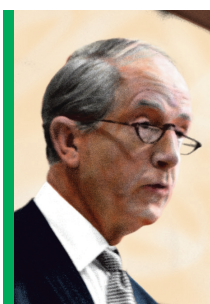
*France*



1962 - 1966

**Henry  
Cravatte**

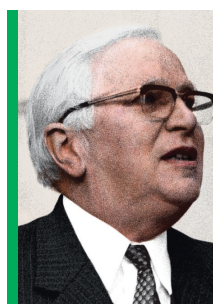
*Luxembourg*



1966 - 1968

**Sir  
Francis  
Hill**

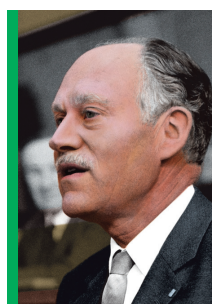
*Royaume-Uni*



1968 - 1970

**Alois  
Lugger**

*Autriche*



1970 - 1972

**Kjell T.  
Evers**

*Norvège*



1972 - 1974

**Giancarlo  
Piombino**

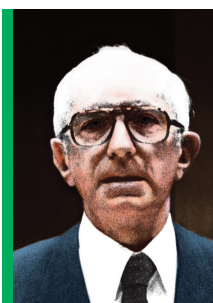
*Italie*



1974 - 1976

**Reint  
Laan**

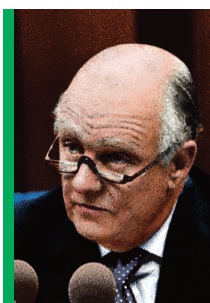
*Pays-Bas*



1976 - 1978

**Henry  
Cravatte**

*Luxembourg*



1978 - 1980

**Gordon  
Pirie**

*Royaume-Uni*



1980 - 1982

**Bernard  
Dupont**

*Suisse*



1982 - 1984

**Eric  
Kiesl**

*Pays-Bas*



1984 - 1985

**John Winther**

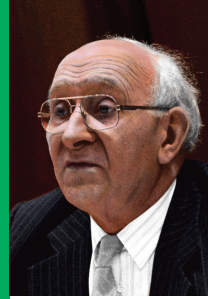
*Danemark*



1985 - 1987

**Antoni Srana**

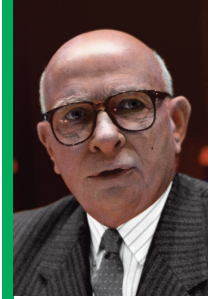
*Espagne*



1987 - 1991

**John Morgan**

*Royaume-Uni*



1991 - 1992

**Lucien Sergent**

*France*



1992 - 1994

**Bengt Mollstedt**

*Suède*



1994 - 1996

**Alexander Tchernoff**

*Pays-Bas*



1996 - 1998

**Claude Haegi**

*Suisse*



1998 - 2000

**Alain Chenard**

*France*



2000 - 2002

**Llibert Cuatrecasas**

*Espagne*



2002 - 2004

**Herwig Van Staa**

*Autriche*



2004 - 2006

**Giovanni Di Stasi**

*Italie*



2006 - 2008

**Halvdan Skard**

*Norvège*



2008 - 2009

**Yavuz Mildon**

*Turquie*



2009 - 2010

**Ian Micallef**

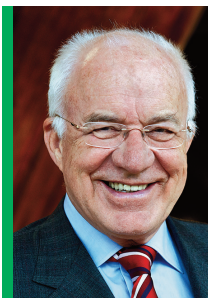
*Malte*



2010 - 2012

**Keith Whitmore**

*Royaume-Uni*



2012 - 2014

**Herwig van Staa**

*Autriche*



2014 - 2016

**Jean-Claude Frécon**

*France*



2016 - 2018

**Gudrun Mosler-Törnström**

*Autriche*

# « Le Congrès a contribué, depuis la démocratie locale et régionale

Nous, élus locaux et régionaux des collectivités territoriales européennes, membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, [...]

## Sommes convaincus

que l'Europe pacifique, prospère et unie que nous voulons est non seulement l'Europe des Etats-nations, mais aussi celle des collectivités locales et régionales au service des citoyens qui peuvent ainsi peser sur les décisions qui affectent directement leur vie quotidienne;

## Sommes convaincus

que le Congrès a contribué, depuis 1957, sur notre continent, aux progrès spectaculaires de la démocratie locale et régionale qui est un pilier essentiel du développement de la démocratie en Europe et l'une des grandes réalisations du Conseil de l'Europe ;

## Affirmons

que la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985, demeure le principal traité international en matière de démocratie locale, dont l'exemple est suivi dans d'autres parties du monde, et que la mise en œuvre de la Charte et le respect de ses principes constituent un socle solide pour le renforcement de la démocratie en Europe ;

## Sommes convaincus

que le Congrès, par son suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et de la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, contribue, au niveau territorial, aux objectifs fondamentaux du



# 1957, aux progrès spectaculaires de sur notre continent »



Conseil de l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit ;

## Réitérons notre conviction

que les collectivités territoriales et leurs élus sont devenues des acteurs économiques et politiques essentiels de nos sociétés et que l'importance croissante de la dimension locale a permis d'établir un réel partenariat avec les gouvernements et les parlements ;

## Sommes convaincus

que le Congrès fait progresser les droits de l'homme en engageant les collectivités et leurs élus à créer les conditions optimales de respect de ces droits et en encourageant des collectivités inclusives et interculturelles ;

## Soulignons

que dans la création de ce nouvel environnement, le Congrès vise à renforcer l'égalité d'accès aux droits sociaux, l'intégration des migrants, la protection des minorités, le dialogue interculturel et une participation accrue des citoyens aux processus démocratiques et à la prise de décision au niveau local, en particulier pour les jeunes ;

## Avons la ferme conviction

que le Congrès doit pouvoir bénéficier des ressources suffisantes pour remplir efficacement sa mission, à la mesure de son rôle dans la consolidation et le renforcement de la démocratie territoriale en Europe, et qu'il doit entretenir un dialogue constant et constructif avec les autorités centrales des Etats membres du Conseil de l'Europe afin de garantir entre les niveaux territorial et national de gouvernance la coopération indispensable au bon fonctionnement de la démocratie.

*Résolution 287 (2009)*

# 60 ans de promotion de la démocratie locale et régionale

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est né de la conviction qu'il fallait donner aux communes, puis aux régions, une voix pour s'exprimer aux premières heures de la construction européenne. D'abord simple commission de l'Assemblée parlementaire en 1953, puis « Conférence des pouvoirs locaux », il est devenu en 1994 « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ».

Aujourd'hui, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux poursuit son action en tant qu'institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 Etats membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 636 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

Congrès des pouvoirs locaux et  
régionaux du Conseil de l'Europe

Avenue de l'Europe / F-67075 Strasbourg Cedex  
Tel. : +33 (0)3 88 41 21 10 / Fax : +33 (0)3 88 41 37 47  
E-mail : congress.web@coe.int

[www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)



The Congress  
  
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE

FRA